

PROGRAMME PATHWAY HOME Protocole d'accord du demandeur (French)

Nom de la personne demandant à bénéficier du programme : _____

Dans le cadre du programme Pathway Home, sous réserve que vous soyez admissible et emménagez dans le logement d'un de vos proches ou amis, la ville de New York (la « ville ») versera un loyer mensuel au membre du foyer dont le nom figure sur le contrat de location ou à la personne qui est la principale responsable du paiement du loyer mensuel obligatoire au titre du logement (« occupant principal »). Le montant versé par la ville à l'occupant principal est appelé « allocation mensuelle Pathway Home ».

Si je suis admissible au programme Pathway Home, je m'engage à respecter les conditions suivantes dans le cadre de ma participation au programme :

1. Je comprends que la ville estimera le montant de mon allocation mensuelle Pathway Home dans mon avis d'admissibilité. Le montant de mon allocation mensuelle Pathway Home ne sera pas modifié pendant toute la durée de ma participation au programme, soit 12 mois maximum, quelle que soit l'évolution de la composition de mon foyer.
2. Je comprends que la ville versera l'allocation mensuelle Pathway Home directement à l'occupant principal, chaque mois, pour une durée pouvant aller jusqu'à un an, tant que je continuerai à résider dans le logement.
3. J'accepte de déposer des demandes de toutes les aides au travail auxquelles je peux prétendre. Ces aides incluent les allocations publiques et les crédits d'impôt, tels que le crédit d'impôt sur le revenu du travail (Earned Income Tax Credit, EITC), le crédit d'impôt pour enfant (Child Tax Credit, CTC) et le crédit d'impôt pour garde d'enfant (Child Care Tax Credit, CCTC).
4. Je comprends que je recevrai les clés du logement des mains de l'occupant principal.
5. Je comprends que je dois informer l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) de la ville de New York de tout changement d'adresse.
6. Je comprends que je dois informer immédiatement la HRA si une nouvelle personne emménage dans le logement, en appelant le 929 221 0043.

(Tourner la page)

Si je suis admissible au programme Pathway Home, je m'engage à respecter les conditions suivantes dans le cadre de ma participation au programme (suite) :

7. Je comprends que la ville ne versera pas l'allocation mensuelle Pathway Home si la cohabitation avec la famille hôte présente des risques pour mon foyer en matière de santé, de sécurité ou de bien-être.
8. Je comprends que je dois recourir à tous les services à ma disposition pour rechercher mon propre logement permanent, notamment, entre autres, les services de placement professionnel et de conseil financier.
9. Je comprends que si je n'emménage pas dans le logement proposé sans fournir de motif valable, je pourrai être contraint(e) de rembourser à la ville toute allocation mensuelle Pathway Home déjà versée par la ville à l'occupant principal.
10. Je coopérerai entièrement avec la ville dans sa gestion du programme Pathway Home.
11. Je comprends que le versement de l'allocation mensuelle Pathway Home sera suspendu si je quitte le logement agréé de ma famille hôte.
12. Je comprends que la signature de la personne responsable du dossier ou du spécialiste en logement ci-dessous vaut validation de la clause indiquée au-dessus de sa signature uniquement.

Signatures obligatoires :

J'ai bien lu et compris mes obligations au titre du présent Protocole d'accord du demandeur.

Signature du membre du foyer

Date

Signature du membre du foyer

Date

STAFF USE ONLY

I confirm that all present household members have verbalized their understanding to the agreements outlined in this document, and that all household members have signed and received a copy of this agreement.

Case Manager or Housing Specialist

Date